
MEXIQUE

Titre et source de la série:

Titre: Salaires minima généraux et des travailleurs ruraux (Salario Mínimo General y para Trabajadores del Campo).

Source: Législation nationale.

Liste des tableaux publiés par le BIT:

A. Annuaire des statistiques du travail:

Salaires:

21 Salaires dans l'agriculture

B. Bulletin des statistiques du travail:

Ces données ne sont pas publiées dans le Bulletin.

Organisme responsable de la série:

Commission nationale des salaires minima (Comisión Nacional de los Salarios Mínimos).

Couverture:

Géographique: Ensemble du pays.

Industries: L'agriculture et d'autres activités économiques non spécifiées.

Professions: Quelques professions (non précisées).

Etablissements: Etablissements de toutes tailles.

Personnes couvertes: Tous les travailleurs sans distinction de niveau de qualification. La série publiée par le BIT se réfère aux travailleurs agricoles.

Périodicité:

Semestrielle et annuelle depuis 1946. Depuis 1987 les données sont révisées tous les trois mois, à mesure que s'avèrent nécessaires ou que sont octroyées les augmentations de salaires.

Définitions:

Emploi: Ne s'applique pas.

Durée du travail: Ne s'applique pas.

Salaires: Ils se réfèrent à la moyenne nationale des taux de salaire en vigueur dans les divers groupes de zones salariales. Dans les publication du BIT, ce sont les taux de salaires journaliers minima des travailleurs agricoles journaliers réguliers.

Période de référence:

Ne s'applique pas.

Méthodes de collecte des données, d'estimation et d'ajustement:

Les données découlent des procédures légales du travail selon lesquelles sont conclues les augmentations de salaires minima.

Les salaires sont calculés et révisés compte tenu de l'inflation attendue.

Modifications apportées à la série:

Non disponible.

Références:

Les données publiées par le BIT sont préparées spécialement à l'intention du BIT et reçues directement du Mexique.